

RAPPORT ANNUEL

2021-2022



Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud

Québec



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

du centre de services scolaire



En tant que présidente du conseil d'administration, j'ai la chance d'être témoin de la mobilisation des parents, des membres du personnel et de mes collègues administrateurs autour de la grande mission d'assurer le bien-être et la réussite des élèves de la Côte-du-Sud.

Travailler ensemble autour de ces mêmes objectifs, au meilleur de nos connaissances, de notre expertise et de nos expériences de vie respectives est un puissant vecteur de motivation.

Le conseil d'administration travaille conjointement avec l'équipe de la Direction générale pour assurer l'avancement de l'éducation publique sur l'ensemble de notre territoire avec efficacité et efficience.

Je retiens de cette année toute la force d'un milieu mobilisé qui garde l'élève au cœur des priorités en toute circonstance. Je retiens également que les équipes dans les établissements ont fait preuve de dévouement, d'une grande capacité d'adaptation et de professionnalisme.

Je salue l'implication de chacun des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur démarche d'appropriation de leur rôle, qui demeure encore relativement nouveau.

Au nom de mes collègues, je remercie la Direction générale, les cadres de service et les directions d'établissement pour tout le travail réalisé en contexte de pandémie. Tout au long de l'année, nous avons pu compter sur leur collaboration pour qu'ensemble nous partagions nos connaissances et notre savoir-faire, au service de l'organisation.

Je suis enthousiaste de constater que l'avenir se dessine sous le signe d'une très belle collaboration et de beaucoup d'ouverture. En tant que parent, cela me remplit d'optimisme et de fierté envers mon milieu.

J'espère qu'en parcourant les pages du présent rapport annuel vous pourrez mesurer une partie du travail formidable qui s'opère entre les murs des établissements d'enseignement primaire, secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ainsi qu'au cœur du centre administratif.

Bonne lecture!

Hayette Laouari

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

du centre de services scolaire

Le rapport annuel est l'occasion de rendre compte en toute transparence du travail colossal qui s'est accompli au courant d'une année scolaire, dans chacun de nos services et de nos établissements. L'année scolaire 2021-2022 est une année de plus marquée par la pandémie de la COVID-19. Malgré les imprévus que nous avons vécus et les ajustements que nous avons dû faire, nos élèves et les membres de notre personnel ont su démontrer qu'ils font preuve de résilience et d'une grande capacité d'adaptation.

Notre volonté de travailler ensemble vers la progression des objectifs fixés dans le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 (PEVR) n'a pas été ébranlée par les aléas de la pandémie. En raison de la situation, l'année scolaire 2021-2022 marque aussi le prolongement exceptionnel du PEVR d'une année. Nous pouvons toutefois constater que les objectifs que nous avons fixés correspondent toujours aux besoins de nos élèves, aux engagements pris auprès de la population et s'inscrivent clairement dans notre mission d'instruire, de qualifier et de socialiser notre clientèle jeune et adulte.

L'adoption de la Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique en début d'année est arrivée à point dans un contexte où l'utilisation des technologies par nos élèves et nos employés a été exacerbée par la pandémie. Le soutien de pratiques gagnantes est réellement ancré dans la culture du CSSCS et la Charte contribue chaque jour à cette responsabilité.

Cette année a également été marquée par des chantiers importants dans nos écoles. L'école primaire du Phare et l'école primaire Saint-Nicolas ont, notamment, toutes deux subi des travaux majeurs comprenant l'ajout d'un gymnase double et simple respectivement. Nous nous sommes également assurés de la qualité de l'eau et de l'air dans l'ensemble de nos bâtiments, ce qui a mobilisé plusieurs ressources.

La reprise progressive de plusieurs activités en présentiel était très attendue par tous les acteurs du milieu. Cela a permis à de belles réalisations positives de voir le jour, tant en termes d'activités pédagogiques qu'en termes d'activités parascolaires. Vous pourrez en faire le constat dans les pages qui suivent.

C'est avec un sentiment de gratitude envers nos équipes que nous poursuivons la réalisation de nos objectifs. Grâce au dévouement, au sens de l'innovation et la précieuse collaboration de nos employés, je suis confiant de pouvoir assurer le développement du plein potentiel de nos élèves, jeunes et adultes, dans des environnements stimulants et répondant à leurs besoins.

Bonne lecture!

Jean-Marc Jean
Directeur général



Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire	
1.1 Le centre de services scolaire en bref	5
1.2 Territoire	5
1.3 Établissements et clientèle scolaire	6
1.4 Faits saillants	8
1.4.1 Réalisations des services	8
1.4.2 Faits saillants des établissements	11
1.5 Services éducatifs offerts dans les écoles primaires	16
1.6 Services éducatifs offerts dans les écoles secondaires	17
2. Gouvernance du centre de services scolaire	
2.1 Conseil d'administration	18
2.1.1 Calendrier des séances 2021-2022	19
2.1.2 Réalisations du conseil d'administration	19
2.2 Autres comités de gouvernance	22
2.2.1 Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres 2021-2022	22
2.2.2 Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres 2021-2022	23
2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	26
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	27
Plan d'engagement vers la réussite	
3.1 Orientations, champs d'action et objectifs du Plan d'engagement vers la réussite	28
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence : rapport d'événement	30
3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire	30
3.2.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	31
3.2.3 Intervention dans les écoles du centre de services scolaire	32
3.3 Procédure d'examen des plaintes	33
Utilisation des ressources	
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	33
4.1.1 Le mandat du comité de répartition des ressources doit notamment	33
4.1.2 Les principes de répartition des ressources	34
4.1.3 Les critères considérés pour la répartition des ressources	34
4.2 Ressources financières	35
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	38
4.4 Ressources matérielles et technologiques	38
4.4.1 Ressources matérielles	38
4.4.2 Renseignements concernant l'entretien des ressources informationnelles	39
Annexe 1 : Rapport du protecteur de l'élève	41
Annexe 2 : Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	43

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Joueur incontournable dans le développement socioéconomique régional, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) a comme mission d'assurer aux personnes jeunes et adultes relevant de sa compétence l'accessibilité à des services éducatifs de qualité auxquels elles ont droit en vertu de la Loi sur l'instruction publique. Le CSSCS doit aussi soutenir et accompagner les établissements dans la réalisation de leur mission tout en contribuant au progrès des régions, des villes et des villages. Enfin, il participe à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur.

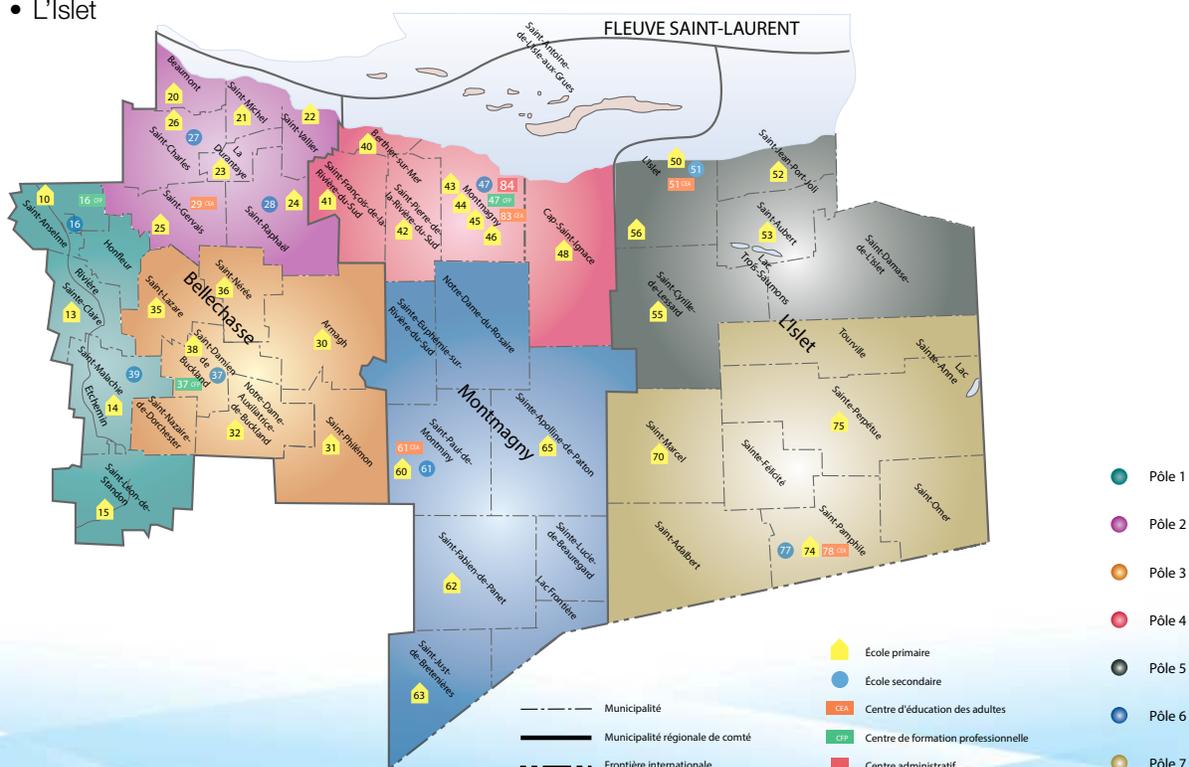
Pour répondre à sa mission, à ses devoirs et à ses obligations visant la mise en place d'une offre de services éducatifs de qualité répondant aux besoins de formation des jeunes, des adultes ainsi que des entreprises et des organismes de son territoire, le CSSCS est régi par un conseil d'administration composé de cinq membres de la communauté, cinq représentants des parents et cinq membres du personnel. Ce conseil a pour mandat d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de notre mission éducative.

Afin de concrétiser les décisions et les orientations, les membres du conseil d'administration peuvent compter sur une structure administrative placée sous l'autorité de la direction générale. Cette structure regroupe des gestionnaires ainsi que des membres du personnel professionnel et du personnel de soutien. En plus d'assurer le fonctionnement du centre de services scolaire, les membres du personnel offrent une gamme de services variés et adaptés aux besoins des établissements d'enseignement afin qu'ils puissent accomplir leur mission.

1.2 Territoire

Le territoire du centre de services scolaire est subdivisé en sept secteurs appelés « pôles ». Celui-ci regroupe les MRC suivantes :

- Bellechasse
- Montmagny
- L'Islet



1.3 Établissements et clientèle scolaire

Liste des établissements du centre de services scolaire et la clientèle scolaire pour chacun d'entre eux

Écoles primaires		
Municipalités	Écoles	Clientèle
Saint-Anselme	Provencher	464
Sainte-Claire	Morissette	332
Saint-Malachie	aux Quatre-Vents	105
Saint-Léon-de-Standon	des Méandres	77
Beaumont	de la Marelle	308
Saint-Michel	du Phare	154
Saint-Vallier	de la Ruche-De Lanaudière	76
La Durantaye	Plein-Soleil	57
Saint-Raphaël	de la Source	168
Saint-Gervais	de la Nouvelle-Cadie	221
Saint-Charles	de l'Étincelle	322
Armagh	Belle-Vue	96
Saint-Philémon	des Échos-de-la-Forêt	15
Buckland	du Bon-Vent	20
Saint-Lazare	du Tremplin	126
Saint-Nérée	de l'Éveil	58
Saint-Damien	des Rayons-de-Soleil	215
Berthier-sur-Mer	Notre-Dame-de-L'Assomption	133
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	de la Francolière	151
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	des Tilleuls	66
Montmagny	Saint-Thomas	145
Montmagny	Beaubien	248
Montmagny	Saint-Nicolas	109
Montmagny	Saint-Pie-X	252
Cap-Saint-Ignace	Monseigneur-Sirois	244
L'Islet-sur-Mer	Saint-François-Xavier	213
Saint-Jean-Port-Joli	Saint-Jean	243
Saint-Aubert	Aubert-De Gaspé	136
Saint-Cyrille	de Saint-Cyrille	41
L'Islet (Saint-Eugène)	Jeanne-De Chantal	73
Saint-Paul	de la Colline	116
Sainte-Apolline	de Sainte-Apolline	12
Saint-Fabien-de-Panet	Chanoine-Ferland	98
Saint-Just	de Saint-Just	21
Saint-Marcel	de Saint-Marcel	20
Saint-Pamphile	Saint-Joseph	240
Sainte-Perpétue	des Hauts-Sommets	153
	Total :	5 528

Écoles secondaires

Municipalités	Écoles	Clientèle
Saint-Anselme	école secondaire de Saint-Anselme	411
Saint-Charles	école secondaire de Saint-Charles	407
Saint-Raphaël	CFER de Bellechasse	34
Saint-Damien	école secondaire de Saint-Damien	314
Saint-Malachie	école de l'Envol	N/D
Montmagny	école secondaire Louis-Jacques-Casault	752
L'Islet-sur-Mer	école secondaire Bon-Pasteur	353
Saint-Paul	école secondaire de Saint-Paul	136
Saint-Pamphile	école secondaire de la Rencontre	278
	Total :	2 685

Centres d'éducation des adultes

Municipalités	Centres	Clientèle
Saint-Gervais	Centre d'éducation des adultes de Bellechasse	133,87 ETP
Montmagny et L'Islet	Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord	179,21 ETP
Saint-Paul	Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul	7,42 ETP
Saint-Pamphile	Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud	27,05 ETP
	Total :	347,55 ETP

Centres de formation professionnelle

Municipalités	Centres	Clientèle
Saint-Anselme	Centre de formation agricole de Saint-Anselme	124,96 ETP
Saint-Damien	Centre des Plastiques	13,10 ETP
Montmagny	Centre de formation professionnelle de l'Envolée	154,81 ETP
	Total :	292,87 ETP

1.4 Faits saillants

1.4.1 Réalisations des services

Direction générale

- Amélioration du plan de relève des directions d'établissement afin de répondre aux besoins croissants relatifs à ce corps d'emploi;
- Planification du renouvellement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) conjointement avec le comité de pilotage, l'ensemble des directions d'établissement, le comité d'engagement vers la réussite des élèves (CERÉ) et le conseil d'administration (CA).

Secrétariat général

- Accompagnement dans la mise en place de la nouvelle gouvernance scolaire :
 - Appropriation du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;
 - Appropriation du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;
 - Mise en place du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.
- Appropriation de nouveaux encadrements législatifs dont :
 - La Loi sur le protecteur national de l'élève;
 - La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.
- Collaboration dans le dossier de la sécurité de l'information.

Service des ressources humaines

- Implantation du module Portfolio;
- Création d'un cadre de référence portant sur le télétravail;
- Actions visant la prévention de la santé et de la sécurité via la promotion soutenue du Programme d'aide aux employés et de la révision du processus relevant des déclarations et d'analyse d'accident du travail;
- Amplification des opérations et informatisation des processus de dotations (reprise des participations aux foires d'emplois en présence et production d'informations de gestion).

Service des ressources financières

- Politique de répartition des ressources du centre de services scolaire : Réviser l'encadrement général qui permet au centre de services scolaire de s'acquitter de ses responsabilités en matière de répartition des ressources financières entre ses établissements, ses comités et ses services;
- Financement de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault: Reddition de comptes auprès du ministère de l'Éducation, au Fonds de financement et au Fonds d'appui au rayonnement des régions;

- Refonte du modèle de répartition des allocations décentralisées pour les établissements primaires; et
- Mise en place de l'emprunt par marge de crédit auprès du fonds de financement pour les dépenses d'investissement.

Service des ressources matérielles

- Travaux d'agrandissement et de mise aux normes à l'école Saint-Nicolas totalisant un investissement de plus de 7,1M\$. Le projet consiste en une réfection complète de l'école existante (finis intérieurs, plomberie, électricité) en plus de l'ajout d'un système de ventilation, d'un carrefour d'apprentissage et d'un gymnase.
- Début de la conception de la nouvelle école des Rayons-de-Soleil :
 - Les professionnels ont débuté la conception de la nouvelle école des Rayons-de-Soleil en prévision de la démolition du Collège de Saint-Damien. Projet comprenant initialement 9 classes, le ministère de l'Éducation a autorisé l'ajout de deux classes supplémentaires après le début du projet afin d'inclure les classes d'anglais intensif localisées à l'intérieur de l'école secondaire de Saint-Damien.

Service des ressources informationnelles

- Technologie en enseignement : Mise en place d'un environnement d'enseignement en ligne adapté à la formation à distance en formation professionnelle et grand déploiement d'appareils aux écoles du secteur des jeunes.
- Sécurité : Mise en place de mesures de sécurité supplémentaires : capsules de sensibilisation offertes aux membres du personnel, implantation d'un antivirus plus performant et développement d'un logiciel de gestion des accès.
- Logiciels modernes : Remplacement des logiciels de requêtes de service informatique et d'Intranet. Mise en place d'une application de gestion des prêts d'appareils et d'inventaire. Appropriation et développement d'outils d'exploitation des données.

Sécurité de l'information

- Création d'un poste technique dédié à la sécurité, achat d'équipements de protection plus performants et préparation des travaux nécessaires pour répondre aux exigences gouvernementales en matière de protection et de réponse aux incidents (antivirus modernes, sensibilisation des usagers, identification des actifs à risque, gestion des accès, plan de reprise informatique, etc.)

Services éducatifs

- Mise en place d'une école virtuelle pour soutenir les élèves dont la condition de santé (ou celle de leurs parents) ne permet pas de fréquenter l'école
- Formation et accompagnement des enseignants et des gestionnaires d'établissement pour la mise en œuvre de l'enseignement à distance lors de fermeture de classe ou lors de l'alternance entre l'école et la maison pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire
- Déploiement des maternelles 4 ans : maintenant 22 classes réparties dans 19 municipalités
- Mise en place d'un service de soutien à distance pour des élèves du primaire en francisation (clientèle immigrante)

Formation générale des adultes

- Déploiement de l'image de marque SAKADO auprès des partenaires et de la population de notre territoire tout en faisant connaître les services des centres par une variété de moyens de communication.
- Développement d'outils numériques notamment une plateforme pour soutenir les apprentissages des élèves adultes, en classe, et en formation à distance.
- Poursuite du travail collaboratif avec les MRC notamment sur le plan d'action en immigration, et sur l'organisation des services en francisation à l'éducation des adultes.
- Mise en œuvre d'un projet *Le Défi, moi je lis!* en partenariat avec les intervenantes de L'ABC des Hauts Plateaux et du GAM pour soutenir les parents dans le rehaussement et le maintien de leurs compétences en littératie.

Service aux entreprises

- Augmentation du nombre de formations en ligne (+ 30)
- Recrutement massif de nouveaux formateurs
- Réalisation d'une vingtaine d'activités de formation à temps partiel offertes avec Services Québec
- Maintien de l'offre de formation en Transport par camion en collaboration avec le Centre de formation en transport de Charlesbourg
- Offre d'au moins 75 % des formations en ligne

Formation professionnelle

- Déploiement de plateformes numériques sous forme de parcours individualisés au Centre de formation professionnelle de l'Envolée et au Centre de formation agricole de Saint-Anselme
- Démarrage de la formation (AEP) pour les préposés aux bénéficiaires au Centre de formation professionnelle de l'Envolée
- Démarrage des activités au Centre de production porcine du Québec situé à Armagh dont le Centre de formation agricole de Saint-Anselme est partenaire

1.4.2 Faits saillants des établissements

Septembre 2021

- Les élèves de l'école primaire de la Colline de Saint-Paul regagnent leurs locaux à la rentrée 2021 après une année de travaux majeurs pendant laquelle l'école a été entièrement remise aux normes.
- L'équipe du Centre de formation professionnelle de l'Envolée de Montmagny annonce la mise en place de l'enseignement en ligne dans trois programmes différents. Ainsi, les élèves du DEP en secrétariat, du DEP en comptabilité et du double DEP Adjoint administratif peuvent suivre leur formation en ligne, et ce, peu importe où ils se trouvent au Québec.



- Le CSSCS lance la Chartre de la citoyenneté à l'ère du numérique lors d'une rencontre virtuelle où tous les employés des établissements sont conviés. Cette chartre outille et éduque les élèves et les adultes afin qu'ils développent de saines habitudes en lien avec les outils numériques.

Octobre 2021

- L'école secondaire Louis-Jacques-Casault inaugure sa toute nouvelle piste d'athlétisme. Le drainage du terrain, l'installation d'un nouveau tapis de course et le nouvel aménagement pour le saut en longueur font notamment partie des travaux effectués.
- Près de 250 athlètes des écoles secondaires de la Rencontre, Bon-Pasteur, de Saint-Paul, Louis-Jacques-Casault, de Saint-Damien, de Saint-Charles et de Saint-Anselme se sont réunis pour le cross-country du CSSCS.



Novembre 2021



- Les 17 élèves de la classe de persévérance de l'école secondaire de la Rencontre ont initié un projet de fabrication des sapins de Noël en bois afin de les vendre aux profits des Paniers de Noël de la MRC de L'Islet.

- Le CSSCS et Montmagny accueille démarrent conjointement un programme de francisation à Saint-Just-de-Bretenières. Les deux organisations ont travaillé ensemble afin de soutenir les personnes immigrantes dans leur apprentissage du français.



- Après deux ans d'absence, 400 élèves du secondaire et de la formation générale des adultes étaient attendus à Montmagny pour l'activité Zoom sur mon avenir. Les élèves ont pu se familiariser davantage avec une panoplie de métiers en rencontrant des gens issus de différents milieux professionnels.

Décembre 2021

- Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et la Ville de Montmagny annoncent le dépôt d'un projet visant l'octroi d'une subvention permettant d'acquérir un dôme amovible pour couvrir le terrain multisport Laprise adjacent à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault. En juin 2022, le CSSCS reçoit une réponse positive à sa demande.



- Le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, et l'adjointe parlementaire du ministre de la Famille et députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, ont fait l'annonce d'un investissement de plus de 20 M\$ pour le remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil, lors de leur passage à Saint-Damien-de-Buckland.



Janvier 2022

- Trois élèves de l'équipe de e-sport de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault reçoivent un prix de la Fondation de l'école grâce à leurs performances remarquables dans différents tournois en ligne réunissant des équipes du Québec, du Canada et même de l'international.



Février 2022

- L'aventure entrepreneuriale se poursuit à l'école primaire de la Marelle avec la Popote du Big 6. Le concept est de cultiver des légumes et des fines herbes à même des tours aéroponiques installées dans la classe et de les vendre ou de les offrir sous forme de don.



Mars 2022



- L'équipe du Centre d'éducation des adultes de Bellechasse, le Centre en réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) et l'entreprise Compétence Travail ont uni leurs forces pour créer un milieu d'apprentissage adapté aux besoins des personnes présentant des limitations physiques et/ou intellectuelles. Ce projet permet à des adultes de développer des compétences de travail tout en étant soutenus par une enseignante et des éducateurs.



- Les Brigades culinaires de nos écoles secondaires participent à la Grande corvée alimentaire Saputo. La Tablee de chefs a mobilisé ses brigades culinaires afin que chacune cuisine 50 casseroles mexicaines pour les remettre à des banques alimentaires de la région.



- L'école secondaire de la Rencontre inaugure son nouveau Lab Créatif. Le local dispose, entre autres, d'une imprimante 3D, d'un fond vert, d'équipement de robotique et de réalité virtuelle afin que les élèves puissent développer leurs compétences avec ces outils technologiques.



- Près de 180 élèves de quatre écoles primaires ont participé au Quadrathlon des neiges du CSSCS. En équipe, ils ont dû compléter des épreuves de course, de patinage, de ski de fond et de raquettes à neige.

Avril 2022

- L'équipe ESCOUADE Robotique 8152 de l'école secondaire de Saint-Charles a eu la chance de participer à la compétition régionale de First Robotique Québec tenue à Montréal. Cette expérience unique a permis à nos élèves de combiner l'excitation du sport et les rigueurs de la science et de la technologie.
- En collaboration avec le Club de golf de Bellechasse, la Municipalité de Saint-Damien et les Cours de Jouvence, l'école secondaire de Saint-Damien a annoncé l'implantation du golf comme activité parascolaire en toute saison entre ses murs.
- Le Championnat de volleyball pour les catégories cadet et juvénile du CSSCS a réuni plus de 160 athlètes de nos écoles secondaires en avril 2022.



Mai 2022



- Le CSSCS annonce le début de la formation DOUBLE PARCOURS qui permet aux personnes de plus de 16 ans d'accéder à la formation professionnelle, et ce, simultanément à l'obtention des cours préalables en formation générale des adultes.

- Huit équipes des écoles primaires du CSSCS s'affrontent lors d'un jamboree de football tenu à Sainte-Claire. Les équipes de cheerleading étaient également présentes pour supporter les joueurs!



- Deux projets des écoles du CSSCS ont récolté les honneurs de leur catégorie respective lors du 24^e Gala du Défi OSEntreprendre. Les élèves de la Popote du Big 6 de l'école primaire de la Marelle qui se sont démarqués ainsi que Sacha Fournier, élève à l'école secondaire Bon-Pasteur, grâce à son entreprise Shadz Gamer.





- Le Comité de transition scolaire de Montmagny-L'Islet tient la deuxième édition de la Semaine de la première transition scolaire. Différentes activités sont organisées dans les milieux de garde et dans les écoles afin de souligner l'importance de la transition scolaire entre les services pour ainsi assurer une continuité entre les deux.



- Plus de 500 élèves provenant de 32 écoles secondaires de partout dans la province ont pris part au Tournoi provincial de Génies en herbe qui s'est tenu à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault. L'événement, qui a connu un grand succès, a été organisé par des membres de l'équipe-école.

Juin 2022

- Plus de 270 élèves du primaire se sont réunis dans le cadre du Championnat d'athlétisme du pôle 4 (Montmagny). Des épreuves de courses, de sauts et de lancers ont été précédé par la traditionnelle course à relais.
- Le Centre de formation professionnelle de l'Envolée lance son nouveau balado Destination FP pour aider les gens à démystifier différents aspects de la formation professionnelle.
- Les écoles primaires des Hauts-Sommets de Sainte-Perpétue et de Saint-Marcel reçoivent 420 663 \$ pour leurs projets de revitalisation de leurs cours extérieures via le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES).



1.5 Services éducatifs offerts dans les écoles primaires

Écoles		Les services de formation et d'éveil			Les services d'enseignement au primaire				Les services complémentaires (Régime pédagogique, articles 4-5)											Les services particuliers (lorsque requis) (Régime pédagogique, articles 6-7-8)		Autres services				Territoire géographique de l'école	
		Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Animation Passe-Parout*	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Classe-ressource	De promotion de la participation de l'élève à la vie étudiante	D'éducation aux droits et aux responsabilités	D'animation, sur les plans sportif, culturel et social	De soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire	D'information et d'orientation scolaire et professionnelle (COSP)	De psychologie	De psychoéducation	D'éducation spécialisée	D'orthopédagogie	D'orthophonie	De santé et de services sociaux	D'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire	Service d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française	Enseignement à domicile ou en milieu hospitalier	Service de garde en milieu scolaire	Transport du midi*	Surveillance du midi	Facilités d'accès pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant	
110	Provencher	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Saint-Anselme
113	Morissette	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	Sainte-Claire
114	Aux Quatre-Vents	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Malachie
115	Des Méandres	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Léon-de-Standon
120	De la Marelle		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Beaumont
121	Du Phare		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Michel
122	De la Ruche	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Vallier
123	Plein-Soleil	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			La Durantaye
124	De la Source		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Raphaël
125	De la Nouvelle-Cadie		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Saint-Gervais
126	De l'Étincelle		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Saint-Charles
130	Belle-Vue	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Armagh
131	Échos-de-la-Forêt				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Philémon
132	Du Bon-Vent				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Buckland
135	Du Tremplin		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Saint-Lazare
136	De l'Éveil		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Nérée
138	Des Rayons-de-Soleil	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Saint-Damien
140	Notre-Dame-de l'Assomption	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Berthier-sur-Mer
141	De la Francolière	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Saint-François
142	Des Tilleuls	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Saint-Pierre
143	Saint-Thomas	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Montmagny
144	Beaubien	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	Montmagny
145	Saint-Nicolas		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					Montmagny
146	Saint-Pie-X	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	Montmagny
148	Monseigneur-Sirois	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	Cap-Saint-Ignace
150	Saint-François-Xavier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	L'Islet
152	Saint-Jean	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Jean-Port-Joli
153	Aubert-De Gaspé		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Aubert
155	De Saint-Cyrille			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Cyrille
156	Jeanne-De Chantal		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Eugène
160	De la Colline		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	Saint-Paul
162	Chanoine-Ferland	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		Saint-Fabien
163	De Saint-Just				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Saint-Just
165	De Sainte-Apolline				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			municipal		Sainte-Apolline
170	De Saint-Marcel				✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			municipal		Saint-Marcel
174	Saint-Joseph		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	Saint-Pamphile
175	Des Hauts-Sommets	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			Sainte-Perpétue
37 écoles																											

Légende ✓ = Ce service est disponible

1.6 Services éducatifs offerts dans les écoles secondaires

Écoles		Les services d'enseignement au secondaire								Les services complémentaires (Régime pédagogique, articles 4-5)												Les services particuliers (lorsque requis) (Régime pédagogique, articles 6-7-8)			Autres services	Territoire géographique de l'école	
		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	Cheminement particulier continu	Formation à l'autonomie	Programme CFER	Programme de formation axée à l'emploi		Projet particulier 15 ans	De promotion de la participation de l'élève à la vie étudiante	D'éducation aux droits et aux responsabilités	D'animation, sur les plans sportif, culturel et social	De soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire	D'information et d'orientation scolaire et professionnelle	De psychologie	De psychoéducation	D'éducation spécialisée	D'orthopédagogie	D'orthophonie	De santé et de services sociaux	D'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire	Service d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française	Enseignement à domicile ou en milieu hospitalier	Facilités d'accès pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant			
				1 ^{er} cycle			FPT	FMSS																			
216	De Saint-Anselme	✓	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓				Saint-Anselme
227	De Saint-Charles	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				Saint-Charles
228	CFER de Bellechasse					✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓	✓	✓				Saint-Raphaël
237	De Saint-Damien	✓	✓	✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				Saint-Damien
239	Envol	✓	✓	✓								✓	✓												Scolarisation uniquement de la clientèle du Portage		
247	Louis-Jacques-Casault	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				Montmagny
251	Bon-Pasteur	✓	✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				L'Islet
261	De Saint-Paul	✓	✓	✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				Saint-Paul
277	De la Rencontre	✓	✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓				Saint-Pamphile

9 écoles

Légende ✓ = Ce service est disponible

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud	
Hayette Laouari , <i>présidente</i> (membre parent)	district 2
Gabrielle Brisebois , <i>vice-présidente</i> (membre parent) Démission en date du 12 octobre 2021 / Poste vacant à partir du 12 octobre 2021	district 3
Brigitte Talbot <i>vice-présidente</i> (à la suite du départ de Gabrielle Brisebois) (membre parent)	district 4
Mélanie Desrosiers (membre parent)	district 5
Ann O'Farrell (membre parent)	district 1
Jean-François Anctil (membre communauté profil gouvernance)	
Tania Bolduc (membre communauté profil 18-35 ans)	
Caroline Jean (membre communauté profil finances)	
Richard Pierre (membre communauté profil culturel, sportif et communautaire)	
Karl-Anthony Turgeon (membre communauté profil affaires)	
Roxanne Béland (membre personnel de soutien)	
Nadine Demers (membre personnel professionnel)	
Marie-Andrée Gilbert (membre personnel cadre d'établissement)	
Catherine Lemelin (membre personnel enseignant)	
Caroline Rouleau (membre personnel d'encadrement)	
Membre sans droit de vote	
Nicolas Turcotte (membre personnel d'encadrement)	
Direction générale	
Jean-Marc Jean , directeur général	
Pierre Côté , directeur général adjoint et secrétaire général	

2.1.1 Calendrier des séances 2021-2022

- 24 août 2021 (séance ordinaire)
- 26 octobre 2021 (séance ordinaire)
- 23 novembre 2021 (séance ordinaire)
- **7 décembre 2021 (séance extraordinaire)**
- 25 janvier 2022 (séance ordinaire)
- **22 février 2022 (séance extraordinaire)**
- 22 mars 2022 (séance ordinaire)
- **11 avril 2022 (séance extraordinaire)**
- 26 avril 2022 (séance ordinaire)
- 24 mai 2022 (séance ordinaire)
- 21 juin 2022 (séance ordinaire)

2.1.2 Réalisations du conseil d'administration

Dossiers courants :

- Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Rapport annuel 2020-2021;
- Régime d'emprunts à long terme;
- Nomination de l'auditeur externe;
- Dépôt des états financiers 2020-2021 et rapport de l'auditeur externe;
- État des taxes qui restent dues par les propriétaires;
- Approbation des projets de travaux de maintien des bâtiments, d'ajout d'espace, de remplacement de bâtiment et de démolition de bâtiment;
- Règles budgétaires des écoles – Secteur des jeunes : année scolaire 2022-2023;
- Règles budgétaires des centres : année scolaire 2022-2023;
- Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2022-2023; 2023-2024; 2024-2025;
- Organisation scolaire au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2022-2023;
- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2022-2023;
- Calendriers scolaires 2022-2023, secteur des jeunes, secteur des adultes et centres de formation professionnelle;
- Structure administrative des cadres d'établissement 2022-2023;
- Structure administrative des cadres de service 2022-2023;
- Actes d'établissement 2022-2023;
- Budget du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2022-2023;
- Rapport du comité des ressources humaines : reddition de comptes du directeur général 2021-2022.

Dossiers prioritaires :

- Nomination des membres du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Prolongation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Prolongation de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019-2021 dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- Recommandation du Comité de répartition des ressources au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements;
- Projet de critères d'inscription des élèves en lien avec la Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur des jeunes);
- Politique de répartition des ressources du Centre de services scolaire de la Côte du-Sud;
- Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction ainsi qu'aux contrats en technologies de l'information;
- Politique de frais de déplacement;
- Politique culturelle;
- Adhésion au regroupement d'achats pour les assurances de dommages du Centre de services scolaire de l'Estuaire;
- Plan de gestion de risques de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2021-2022;
- Adjudication du contrat pour la réfection du stationnement à l'école primaire Provencher (Saint-Anselme);
- Demande de démolition du bâtiment du service de garde de l'école Morissette (code BICS 821B018);
- Projet d'agrandissement pour l'ajout de 8 classes à l'école primaire Morissette (Sainte-Claire);
- Demande d'aide financière pour l'aménagement de la cour de l'école aux Quatre Vents (Saint-Malachie);
- Projet d'agrandissement pour l'ajout de 4 classes et d'un gymnase à l'école primaire de la Marelle (Beaumont);
- Adjudication du contrat pour la réfection du stationnement et de la cour de l'école Plein-Soleil (La Durantaye);
- Adjudication du contrat de construction pour la réfection et le réaménagement de la cour arrière de l'école primaire de la Nouvelle-Cadie (Saint-Gervais);
- Acquisition du lot 6 474 695 du Cadastre du Québec pour la construction d'une école primaire dans la municipalité de Saint Charles-de-Bellechasse;
- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réaménagement du secrétariat et l'ajout de ventilation et de climatisation à l'école primaire de la Ruche-De Lanaudière (Saint-Vallier);
- Adjudication du contrat pour la modification du stationnement à l'école primaire de l'Éveil (Saint-Nérée);
- Adjudication du contrat de services professionnels en architecture, en mécanique et électricité, en structure et génie civil et en génie des sols et matériaux pour le remplacement de l'école primaire des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien-de-Buckland);
- Adjudication du contrat de construction pour la mise aux normes et le réaménagement intérieur de l'école Notre-Dame-de-L'Assomption (Berthier-sur-Mer);

- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes intérieure de l'école primaire Saint Thomas (Montmagny);
- Projet de réaménagement et d'agrandissement des infrastructures récréatives et sportives à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);
- Institution d'un régime d'emprunts spécifique pour le projet de réfection de la piste d'athlétisme ESJLC (emprunt marge de crédit et long terme);
- Projet de construction d'un dôme couvrant le terrain de soccer (Terrain multisport Laprise) (Montmagny);
- Protocole d'entente de la Salle Edwin-Bélanger (école secondaire Louis-Jacques-Casault) (Montmagny);
- Adjudication du contrat de construction pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du niveau 4 à l'école primaire Saint-François-Xavier (L'Islet-sur-Mer);
- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture et en génie mécanique et électricité pour la mise à niveau de l'école primaire Saint-Jean (Saint-Jean-Port-Joli);
- Projet d'agrandissement pour l'ajout de 4 classes à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert);
- Projet d'agrandissement pour l'ajout d'un gymnase à l'école primaire Jeanne-De Chantal (L'Islet);
- Demande d'aide financière pour l'aménagement de la cour de l'école de la Colline (Saint-Paul-de-Montminy);
- Demande de démolition de la Résidence de la Colline (Saint-Paul-de-Montminy);
- Adjudication du contrat de construction pour le remplacement de l'aménagement intérieur et des services de l'école primaire Chanoine-Ferland (Saint-Fabien-de-Panet);
- Adjudication du contrat pour la réfection de la cour de l'école primaire de l'école de Saint-Marcel;
- Demande d'aide financière pour le projet de cour d'école inclusive « Hauts-Sommets » du possible (Sainte Perpétue);
- Adjudication du contrat de construction pour les travaux de mises aux normes de l'école primaire Saint Joseph (Saint-Pamphile);
- Adjudication du contrat de construction pour le réaménagement de l'école secondaire de la Rencontre (Saint Pamphile);
- Cession de contrat de transport scolaire – Transport scolaire Claude Fortin inc.;
- Cession de contrat de transport scolaire – Transport scolaire S.R.B. inc.;
- Alinéation des lots 2 613 931 et 2 613 932 du Cadastre du Québec à la Ville de Montmagny;
- Aliénation d'une parcelle de terrain à la Municipalité de Sainte-Claire.

2.2 Autres comités de gouvernance

2.2.1 Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres 2021-2022

Comités du CA 2021-2022	
Comité de vérification	
Administratrice	Caroline Jean
Directeur général	Jean-Marc Jean
Administratrice	Hayette Laouari
Directrice Service des ressources financières	Annie Ménard
Administrateur	Karl-Anthony Turgeon
Comité des ressources humaines	
Administratrice	Mélanie Desrosiers
Directeur général	Jean-Marc Jean
Administratrice	Catherine Lemelin
Administrateur	Richard Pierre
Directeur Service des ressources humaines	Nicolas Turcotte
Comité de gouvernance et d'éthique	
Administrateur	Jean-François Anctil
Administratrice	Roxanne Béland
Administratrice	Tania Bolduc
Directeur général adjoint Secrétaire général	Pierre Côté
Directeur général	Jean-Marc Jean
Comité consultatif du transport	
Administratrice	Nadine Demers
Administratrice	Ann O'Farrell

2.2.2 Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres 2021-2022

Comités de travail 2021-2022

Comité consultatif de gestion

Mandat du comité : Le comité consultatif de gestion est formé des directions d'école, des directions de centre ainsi que des membres du personnel cadre du centre de services scolaire afin de participer à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite, des politiques et des règlements du centre de services scolaire.

Kelly Anctil	André Labrecque
Samuel Baril	Roger Langlois
Mireille Bergeron	Réjean Lauzier
Julie Bilodeau	Cynthia Lavoie
Nancy Bilodeau	Éric Lavoie
Maggie Bisson	Sylvain Lemieux
Annick Bissonnette	Annie Ménard
Éric Bolduc	Juan Mercier-Bélanger
Karine Bourgault	Sophie Méthot
Sonia Breton	Hugo Morin
Bruno Cantin	Jessie Morin
Carole Chabot	Lucie Nadeau
Manon Chouinard	Nadia Nadeau
Dallia Delingoma	Marie-Eve Normand
Éric Deschênes	Marie-Josée Paradis
Sylvain Dubé	Mathieu Pelletier
Sandra Dumont	Pierre Côté
Louis Fillion	Philippe Plamondon
Stéphanie Fillion	Vincent Poulin
Patrick Gagnon	Bernard Pouliot
Daniel Gaudreau	Sabine Prévost
Marie-Andrée Gilbert	David Raby
Caroline Isabelle	Marie-Christine Racine-Samson
Jean-Marc Jean	Dany Ringuette
Marie-Ève Kirouac	Chantal Rioux
Geneviève Labbé	Caroline Rouleau
Jacqueline Labbé	Sylvain Tremblay
Sophie Labbé	Nicolas Turcotte

Comité de parents

Mandat du comité : Le comité est formé des délégués élus lors des assemblées générales annuelles dans les écoles et a pour fonction de valoriser l'éducation publique auprès de tous les parents, de proposer des moyens pour soutenir l'engagement des parents, de promouvoir la participation des parents aux activités, de proposer des moyens destinés à favoriser la communication entre les parents et les membres du personnel de l'école, de désigner les parents qui participent aux divers comités formés par le centre de services scolaire, de transmettre l'expression des besoins des parents, d'élaborer la *Politique relative aux contributions financières* et de donner son avis sur les projets pédagogiques particuliers ou sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire.

Cindy Auger	Mélanie Leclerc-Desrosiers
Mélanie Bourgault	Nadia Marquis
Gabrielle Brisebois	Myriam Matte
Hugo Canuel	Julie Mercier
Mylène Corriveau	Joanie Morin
Françis Côté	Christian Nadeau
Nancy Deneault	Anne O'Farrell
Karine Desrosiers	Catherine Pellerin
Cindy Duguay	Andrée Pelletier
Isabelle Fournier	Mireille Picard
Richard Gagnon	Audrey Poulin
Nancy Gauvin	Nancy Roy
Véronique Giasson-Cloutier	Brigitte Talbot
Caroline Giroux	Véronique Tremblay
Stéphanie Godbout	Johanne Turcotte
Sylvain Jacques	Vicky Turgeon
Marie-Claude Labrecque	Lysandre Valois
Maxime Lamontagne	Lucie Vermette
Geneviève Lavoie	

Comité consultatif du transport

Mandat du comité : Le comité donne son avis sur toutes les questions sur lesquelles il doit se prononcer et sur toutes les questions que lui soumet le centre de services scolaire.

Directeur général adjoint	Pierre Côté
Coordonnateur du service du transport	Alexandre Guay
Direction primaire	Kelly Anctil
Administratrice au conseil d'administration	Nadine Demers
	Ann O'Farrell
Représentant du comité de parents	Hugo Canuel

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves
en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) (L.I.P.)**

Mandat du comité : Le comité donne son avis au centre de services scolaire concernant la *Politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA*, l'affectation des ressources financières pour les écoles à ces élèves, les ententes de scolarisation pour les élèves HDAA, les dispenses de fréquentation scolaire pour les élèves HDAA et sur l'application du plan d'intervention à un élève HDAA.

Direction adjointe des services éducatifs	Caroline Isabelle
Direction primaire	Cynthia Lavoie
Direction secondaire	Marie-Christine Racine-Samson
Représentant au comité de parents	Francis Côté
Autres parents désignés par le CP (9)	Isabelle Asselin
	Cynthia Blais
	Nadia Bouffard
	Francis Côté
	Nancy Guillemette
	Michel Lavoie
	Peggy Roy
	Nathalie Tremblay
Membre du personnel enseignant	Johanne Laliberté
Membre du personnel de soutien	Marie-Josée Latouche
Membre du personnel professionnel	Charlène Gourgues
Représentantes d'organismes externes (2)	Isabelle Lacombe
	Lina Duquet

2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Le règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Le code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration se trouve à l'annexe 2 du présent rapport.

Il n'y a eu aucun cas traité, suivi, manquement constaté ou sanction imposée au regard d'un manquement au code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration ci-haut mentionné.

Comité d'enquête et de déontologie

Un comité d'enquête et de déontologie entrera en fonction à l'automne 2022.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation.

Reddition de compte de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 1 ^e : une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application à une telle loi 2 ^e : un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie 3 ^e : un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 4 ^e : un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 5 ^e : le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 6 ^e : le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5	Aucune
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3. Plan d'engagement vers la réussite

3.1 Orientations, champs d'action et objectifs du Plan d'engagement vers la réussite

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud offre un milieu éducatif qui vise l'excellence, l'équité et le bien-être afin de permettre à l'élève de devenir un citoyen compétent face aux défis du 21^e siècle. Le Plan d'engagement vers la réussite mobilise les différents acteurs du milieu pour une action concertée s'appuyant sur des pratiques collaboratives tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes.

Les orientations sont issues d'un processus de consultation qui a comme point de départ la *Politique de la réussite éducative* du MEQ.

ORIENTATION 1 :

Favoriser les pratiques professionnelles qui tiennent compte, notamment, de la réalité des garçons

Champ d'action 1.1 Les pratiques pédagogiques, éducatives et différenciées

Champ d'action 1.2 L'évaluation au service de l'apprentissage

Champ d'action 1.3 L'environnement technologique au service de l'apprentissage

Champ d'action 1.4 Des transitions harmonieuses tout au long du parcours des garçons

ORIENTATION 2 :

Améliorer l'accessibilité à des services et à des parcours de formation flexibles et diversifiés

Champ d'action 2.1 Des parcours flexibles et diversifiés

Champ d'action 2.2 Des services accessibles en termes de coût, de mobilité et d'infrastructure

Orientation		Objectifs	Situation de départ Juin 2018	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021	Juin 2022
1	2						
✓	✓	1. D'ici 2022, porter à 81,3% (tous), 77,4% (garçons) et 84% (filles) la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	77% Total 71,1% Garçons 83,3% Filles (cohorte 2008-2009)	80,8% Total 76,5% Garçons 85,9% Filles (cohorte 2009-2010)	76,4% Total 70,0% Garçons 83,3% Filles (cohorte 2012-2013)	79,1% Total 73,3% Garçons 85,5% Filles (cohorte 2013-2014)	75,2% Total 71,3% Garçons 80,2% Filles (cohorte 2014-2015)
✓	✓	2. D'ici 2022, amener à 10% l'écart de diplomation/qualification entre les garçons et les filles.	Écart de 12,2% pour la CSCS (cohorte 2008-2009)	9,4% (cohorte 2009-2010)	13,3% (cohorte 2012-2013)	12,2% (cohorte 2013-2014)	8,9% (cohorte 2014-2015)
✓	✓	3. D'ici 2022, amener à 33% l'écart de diplomation/qualification entre les élèves HDAA et régulier.	Écart de 40,1 points pour la CSCS (cohorte 2008-2009)	22,4% (cohorte 2009-2010)	20,9% (cohorte 2012-2013)	22,1% (cohorte 2013-2014)	29,8% (cohorte 2014-2015)
✓	✓	4. D'ici 2022, amener à 2% l'écart de diplomation/qualification entre les écoles défavorisées et régulières.	Écart de 2,3 pour la CSCS (cohorte 2008-2009)	7,1% (cohorte 2009-2010)	8,4% (cohorte 2012-2013)	-4,8% (La tendance de l'écart de diplomation qualification entre les écoles défavorisées et régulières est renversée en 2021)	-3,32% (cohorte 2014-2015)
✓		5. D'ici 2022, porter à 89,7% (tous), 87% (garçons) et 92% (filles) le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public.	87% Total 83% Garçons 92% Filles (données internes, juin 2017)	91% Total 89% Garçons 93% Filles (données internes, juin 2018)	(données internes, juin 2019)* 91,3% Total 87,6% Garçons 95,1% Filles *Données non existantes pour juin 2020	Données non existantes	90,2% Total 87,5% Garçons 93,1% Filles (données internes, juin 2022)
✓	✓	6. D'ici 2022, ramener à 17,2% (tous), 16,4% (garçons) et 18% (filles) la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	21,2% Total 24,3% Garçons 17,9% Filles (cohorte 2016-2017, indicateurs nationaux, édition 2017)	Cohorte 2017-2018 * (*Arrivée au secondaire) 24,2% Total 28,9% Garçons 18,6% Filles (Adapt. scol. incluse)	Cohorte 2018-2019 * (*Arrivée au secondaire) 16% Total 18,5% Garçons 13,3% Filles (Adapt. scol. incluse)	Cohorte 2019-2020 * (*Arrivée au secondaire) 21,8% Total 23,5% Garçons 20% Filles (Adapt. scol. incluse)	Cohorte 2020-2021 * (*Arrivée au secondaire) 17,8% Total 22,9% Garçons 12,1% Filles (Adapt. scol. incluse)
Orientations nationales et objectif devant être pris en compte dans le Plan d'engagement vers la réussite							
✓		7. D'ici 2022, faire en sorte que 65% des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	44% (septembre 2018)				33% (septembre 2022)

1. Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

2. Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Nous pouvons en général être satisfaits des résultats obtenus. Six objectifs sur les sept ont été réalisés. Ce fût à nouveau une année sous le signe de l'adaptation compte tenu de la situation sanitaire, et nous avons dû ajuster les interventions et le suivi des élèves pour s'adapter à l'augmentation des difficultés et des vulnérabilités observées.

Les résultats obtenus par nos garçons sont intéressants car, globalement, ceux-ci s'améliorent, notamment au niveau de l'épreuve en écriture 4^e année et au niveau du retard à l'entrée au secondaire. S'attarder à la réalité des garçons était une priorité, alors nous pouvons saluer les efforts réalisés de ce côté.

Bien que nous ayons atteint la cible au niveau du pourcentage d'élèves entrant avec un retard au secondaire, ceci n'a pas eu d'impact sur le taux de diplomation et de qualification. Il sera donc important d'analyser l'impact du redoublement dans le cheminement scolaire de nos élèves.

Le taux de diplomation a diminué, particulièrement chez les filles, et ceci nous indique que nous devons travailler très fort sur la persévérance scolaire de nos élèves. Entre autres raisons, le marché du travail est très attractif actuellement et certains élèves quittent les bancs d'école avant d'être diplômés. Pour contrer cet effet, des initiatives sont mises en place telle que l'alternance étude-travail en formation professionnelle. De plus, deux écoles secondaires de notre organisation (école secondaire Louis-Jacques-Casault et école secondaire de Saint-Anselme) offrent un programme (profil PRO) permettant aux adolescents de compléter leur diplôme d'études secondaires tout en obtenant chercher une qualification en formation professionnelle.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence : rapport d'événement

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Établissement scolaire	Intimidation					Violence				
	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	40 et plus événements déclarés	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	40 et plus événements déclarés
Provencher	X							X		
Morissette	X					X				
aux Quatre-Vents	X						X			
des Méandres	X					X				
de la Marelle	X					X				
du Phare	X					X				
de la Ruche-De Lanaudière	X					X				
Plein-Soleil	X					X				
de la Source	X					X				
de la Nouvelle-Cadie	X						X			
de l'Étincelle	X					X				
Belle-Vue	X					X				
du Tremplin	X					X				
de l'Éveil	X					X				
des Rayons-de-Soleil	X					X				
Notre-Dame-de-l'Assomption	X					X				
de la Francolière	X					X				
des Tilleuls		X				X				
Saint-Thomas	X					X				
Beaubien		X							X	
Saint-Nicolas	X					X				
Saint-Pie-X		X								X
Monseigneur-Sirois	X					X				
Saint-François-Xavier	X					X				
Saint-Jean	X					X				
Aubert-De Gaspé	X					X				
Jeanne-De Chantal	X					X				
de Saint-Cyrille	X					X				
de la Colline	X							X		

Établissement scolaire	Intimidation					Violence				
	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	40 et plus événements déclarés	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	40 et plus événements déclarés
Chanoine-Ferland	X							X		
de Saint-Just		X				X				
de Sainte-Apolline	X					X				
de Saint-Marcel	X					X				
de Saint-Joseph	X					X				
des Hauts-Sommets	X					X				
école secondaire Bon-Pasteur		X						X		
école secondaire de la Rencontre	X						X			
école secondaire Louis-Jacques-Casault	X							X		
école secondaire de Saint-Anselme		X						X		
école secondaire de Saint-Charles		X					X			
école secondaire de Saint-Damien		X					X			
école secondaire de Saint-Paul	X								X	
CFER de Bellechasse	X					X				
Centre d'éducation des adultes de Bellechasse	X						X			
Centre d'éducation des adultes de Montmagny	X					X				
Centre d'éducation des adultes de L'Islet Nord	X					X				
Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud	X					X				
Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul	X					X				
Centre des Plastiques	X					X				
Centre de formation agricole de Saint-Anselme	X					X				
Centre de formation professionnelle de l'Envolée		X				X				

3.2.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

Le centre de services scolaire est intervenu dans quatre situations à la suite de plaintes provenant de parents d'élèves en lien avec l'intimidation. Les motifs des plaintes concernaient des conséquences imposées, des mesures d'intervention insuffisantes, des difficultés de communication et un manque d'information au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Toutes les plaintes ont été traitées et aucune d'entre elles n'a été signalée, par les parents, au protecteur de l'élève.

3.2.3 Intervention dans les écoles du centre de services scolaire

Le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence présent dans chacun des établissements comporte plusieurs actions qui visent à prévenir les comportements liés à l'intimidation et la violence. Voici quelques exemples :

- Adhésion à la plateforme Moozoom où l'on retrouve des documents, des outils et des leçons qui aident les jeunes à développer les compétences socio-émotionnelles
- Adhésion au programme Santé globale qui vise à adopter de saines habitudes de vie et un mode de vie physiquement actif
- Capsules diverses offertes aux élèves : gestion du stress et de l'anxiété, habiletés sociales, affirmation de soi, gestion des émotions, l'estime de soi
- Approche de résolution de conflits dont le programme « *Vers le pacifique* »
- Programme des « *Jeunes leaders* »
- Application d'une technique d'intervention reconnue A.I.D.E.R.
- Utilisation de l'approche positive
- Organisation sécuritaire de la cour d'école
- Sondage sur les élèves
- Journées thématiques
- Suivis individualisés des élèves
- Diverses formations offertes aux membres du personnel
- Enseignement explicite des comportements attendus
- Capsule d'information et formations offertes aux parents
- Implication de nos services complémentaires dans les établissements
- Implication de partenaires externes
- Invitation de conférenciers ou autres intervenants
- Spectacles thématiques virtuels

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le centre de services scolaire a traité 37 plaintes officielles au cours l'année 2021-2022. Les motifs évoqués par les parents lors du dépôt des plaintes concernent les aspects suivants :

- Manque de ressource de soutien pour un élève en difficulté;
- Contestation à la fréquentation scolaire (contexte COVID);
- Présence d'élèves à l'extérieur de l'école par temps froid;
- Suspension d'un élève (contexte et durée);
- Manque ou difficulté de communication entre les parents et les membres du personnel;
- Interventions inappropriées par un membre du personnel;
- Gestion des parents séparés;
- Orientation scolaire contestée;
- Situations d'intimidation (insatisfaction des interventions posées ou du interventions jugées non suffisantes); et
- Conséquence appliquée à l'élève à la suite à de manquements au regard des règles de l'école.

La personne responsable des plaintes au centre de services scolaire reçoit les plaintes, accompagne les parents dans le cheminement de sa plainte, analyse les situations, précise les encadrements (politiques, procédures, règlements, lois, cadres de référence, règles de vie, etc). Favorise les échanges et communique avec les directions et les parents dans le but d'effectuer une médiation, dans certaines situations, ou une recherche de solutions possibles dans le meilleur intérêt de l'élève.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Conformément à l'article 275.2 de la LIP, le centre de services scolaire inclut dans son rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

La *Loi sur l'instruction publique* stipule que le centre de services scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources.

4.1.1 Le mandat du comité de répartition des ressources est notamment:

- Définir les critères servant à déterminer les montants alloués et déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261, LIP; et
- Formuler des recommandations portant sur les objectifs et les principes de répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels.

4.1.2 Les principes de répartition des ressources :

- Répartir équitablement entre les établissements du primaire, du secondaire, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle, les ressources dont dispose le centre de services scolaire, déduction faite du montant que le centre de services scolaire détermine pour ses besoins et ceux de ses comités
- S'assurer d'une saine gestion des fonds publics
- Maintenir l'équilibre budgétaire, car le budget du centre de services scolaire ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du Ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, des dépenses supérieures aux revenus
- Tenir compte des obligations du centre de services scolaire et de ses priorités pour allouer ses ressources
- Respecter les lois, les règlements, les conventions collectives et les règles budgétaires s'appliquant au centre de services scolaire et à ses établissements
- Respecter le principe de subsidiarité

4.1.3 Les critères considérés pour la répartition des ressources :

- Les types d'effectifs d'élèves (réguliers et EHDAA)
- Les besoins en personnel, en tenant compte du régime pédagogique, des règles budgétaires et des conventions collectives
- Les différences liées au milieu telles, la taille de l'établissement, les inégalités socio-économiques, l'éloignement
- Les structures administratives définies par les membres du conseil d'administration
- La Politique de maintien et de fermeture des écoles
- Le Plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire
- Les projets éducatifs des établissements
- Les normes d'allocation ministérielles

4.2 Ressources financières

État de la situation financière au 30 juin 2022

Actifs financiers

Encaisse	4 308 502,85
Subvention de fonctionnement à recevoir	22 238 522,47
Subvention d'investissement à recevoir	156 901 842,16
Taxe scolaire à recevoir	170 621,77
Débiteurs	1 400 139,81
Stocks destinés à la revente	72 504,71
Placements à long terme	118 987,33

Total des actifs financiers	185 211 121,10
------------------------------------	-----------------------

Passifs

Emprunts temporaires	17 984 353,48
Créditeurs et frais courus à payer	16 875 932,41
Subvention d'investissement reportée	146 294 994,54
Revenus perçus d'avance	774 895,02
Provision pour avantages sociaux	6 563 937,95
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	135 983 028,62
Autres passifs	2 120 006,42

Total des passifs	326 597 148,44
--------------------------	-----------------------

Dettes nettes	(141 386 027,34)
----------------------	-------------------------

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles	155 918 145,22
Stocks de fournitures	420 248,57
Charges payées d'avance	106 941,41

Total des actifs non financiers	156 445 335,20
--	-----------------------

Excédent accumulé	15 059 307,86
--------------------------	----------------------

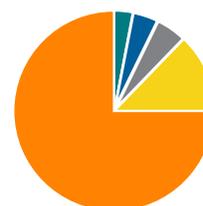
Charges par secteur d'activités

45 %	Enseignement et formation	●
24 %	Soutien à l'enseignement et à la formation Services pédagogiques et complémentaires	●
12 %	Services d'appoint Transport scolaire et services de garde	●
12 %	Biens meubles et immeubles Entretien bâtiment, entretien ménager et consommation énergétique	●
4 %	Administratives Conseil d'administration, comités et gestion du centre administratif	●
3 %	Connexes Financement projets spéciaux et prêts de service	●



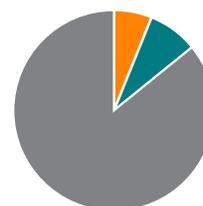
Charges par nature

74 %	Rémunération	●
14 %	Services, honoraires et contrats	●
5 %	Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	●
4 %	Fournitures et matériel	●
3 %	Autres charges	●



Revenus

90 %	Ministère de l'Éducation du Québec	●
6 %	Autres revenus	●
4 %	Taxe scolaire	●



État des résultats de l'exercice terminé le 30 juin 2022

Revenus

Subvention de fonctionnement du MEQ	121 101 598,28
Subvention d'investissement	467 083,63
Autres subventions et contributions	87 622,99
Taxe scolaire	6 392 425,39
Droits de scolarité et frais de scolarisation	243 164,98
Ventes de biens et services	5 835 895,22
Revenus divers	2 366 819,92
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	7 025 034,36

Total des revenus

143 519 644,77

Charges par secteur d'activités

Enseignement et formation	63 829 501,78
Soutien à l'enseignement et à la formation	34 738 860,50
Services d'appoint	17 351 835,23
Administratives	5 633 311,53
Biens meubles et immeubles	16 561 240,72
Connexes (financement et autres)	4 950 685,44
Charges liées à la variation de la provision avantages sociaux	462 242,49
Perto (gain) surdisposition d'immobilisation corporelles	(37 113,40)

Total des charges

143 490 564,29

Excédent de l'exercice

29 080,48

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	131 277,87	0,00	131 277,87	83
Personnel professionnel	142 329,17	151,43	142 480,60	116
Personnel enseignant	1 064 314,12	4 849,33	1 069 163,45	1 342
Personnel de bureau, technicien et assimilé	666 333,49	2 795,53	669 129,02	988
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	71 458,14	201,20	71 659,34	69
Total	2 075 712,79	7 997,50	2 083 710,29	2 598

Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Le niveau d'effectifs de 2 049 829,38 est la cible en heures rémunérées du centre de services scolaire pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Nous avons plutôt réalisé 2 083 710,29 heures rémunérées.

Au moment de la rédaction de ce rapport annuel, une demande de rehaussement global des heures rémunérées pour l'année 2021-2022 est toujours en cours auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour les centres de services scolaires.

L'excédent de 33 880,91 heures rémunérées s'explique notamment par l'ajout de 8 classes au préscolaire 4 ans, 4 classes au primaire et 6 classes au secondaire ainsi que l'ajout de l'équivalent temps plein de 18 postes en mesure de soutien à la classe.

4.4 Ressources matérielles et technologiques

Aucun contrat de plus de 25 000 \$ avec une personne physique n'a été octroyé et 32 contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus avec un contractant autre qu'une personne physique du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, totalisant la somme de 3 902 303,59 \$.

4.4.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

2020-2021 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de comptes)		
Non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
188 432,29 \$	1 325 967,97 \$	12 605 297,12 \$	523 257,91 \$

4.4.2 Renseignements concernant l'entretien des ressources informationnelles

L'année 2021 a été marquée par des dépenses importantes en activité de maintien, de rehaussement et d'acquisition de matériel technologique pour les élèves dans un contexte d'enseignement en ligne.

Acquisitions majeures :

680 000 \$: 1 portable par élève en 3^e, 4^e et 5^e secondaire

162 500 \$: 1 portable par élève en formation générale des adultes

190 000 \$: iPads au primaire

Activités de maintien et rehaussement :

360 000 \$: remplacement / rehaussement des écrans interactifs en classe

70 000 \$: remplacement des portables d'enseignants

43 000 \$: remplacement / rehaussement du réseau sans-fil dans les classe

4.4.3 Nombre de contrats conclus par organisme public

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Nature du contrat	Avis d'appel d'offres		Gré à gré		Appel d'offres sur invitation		Total	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Services professionnels	3	709 817,71	19	967 963,69	1	88 620,00	23	1 766 401,40
Services de nature technique	7	2 059 538,19	1	56 332,00	1	20 032,00	9	2 135 902,19
Travaux de construction	30	27 304 003,00	1	40 000,00	6	260 894,68	37	27 604 897,68
Total	40	30 073 358,90	21	1 064 295,69	8	369 546,68	69	31 507 201,27

ANNEXE 1

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Mesdames et Messieurs membres du Conseil d'administration,

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2021-2022.

Au cours de cette période, j'ai reçu neuf communications téléphoniques ou écrites (courriels), six provenaient de parents dont les enfants fréquentaient un établissement du primaire, deux de parents dont les enfants fréquentaient un établissement du secondaire et une concernait des élèves de la formation professionnelle.

Il s'agissait de demandes d'information, de questionnements ou de conseils portant sur divers sujets. Dans la très grande majorité des cas, les plaignants n'avaient pas complété leurs démarches auprès de l'école, du service concerné ou encore auprès de la personne responsable des plaintes du Centre de services scolaire. Les sujets portaient sur l'intimidation ou la violence, le transport scolaire, le comportement ou les interventions du personnel, l'interprétation et l'application des mesures sanitaires reliées à la Covid, la reprise d'une année, la confidentialité du personnel et le refus de reprendre ses cours en formation professionnelle.

Aucune plainte formelle n'a nécessité une intervention conduisant à une enquête, et par le fait même, à la présentation d'un rapport au conseil d'administration de votre Centre.

Vous remerciant de l'attention accordée à ce rapport, veuillez agréer Mesdames et Messieurs les administrateurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Robitaille
Protecteur de l'élève
Le 4 août 2022

ANNEXE 2

Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8)

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Section I

Règles générales

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.
Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.
Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.
Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.
3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).
Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.
Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.
5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

Section II

Séances

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.
7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.
8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.
9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.
10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

Section III

Conflits d'intérêts

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1. agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;
2. se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.
14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.
Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.
15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.
16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.
Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.
18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :
 1. à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;
 2. à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.
19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Section IV

Confidentialité et discrétion

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.
Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.
22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

Section V

Relations avec les employés du centre de services scolaire

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

Section VI

Après-mandat

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :
 1. s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;
 2. faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;
 3. se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1. elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
2. elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
3. elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :
« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».
28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.
29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.
30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.
31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.
32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.
Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.
33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.
Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.
34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.
Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.
Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.
Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1. la réprimande;
2. la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;
3. la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.
41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.
43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué. Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.
44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.
45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement. La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.
46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

157, rue Saint-Louis
Montmagny (Québec) G5V 4N3

Tél.: **418 248-1001**
Télec.: 418 248-9797

info@cscotesud.qc.ca
cscotesud.qc.ca

**Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud**

Québec 

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 29 novembre 2022, de 19 h à 21 h 28 au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

RÉSOLUTION CA-CSSCS-22-11-29-05

RAPPORT ANNUEL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD 2021-2022

ATTENDU les articles 220, 220.1, 275.2 et 457.6 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE tout centre de services scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son *Plan d'engagement vers la réussite* et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

ATTENDU l'avis public annonçant la séance publique d'information à la population laquelle a eu lieu à la séance ordinaire publique du conseil d'administration du 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE le rapport annuel rend compte, également au Ministre, des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du PEVR établis;

ATTENDU la présentation aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à la population.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER le *Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2021-2022* tel que déposé et versé aux archives sous le numéro de résolution no CA-CSSCS-22-11-29-05;

DE TRANSMETTRE un exemplaire du *Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2021-2022* à monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et d'en déposer un exemplaire à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adopté.-

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

À Montmagny, ce 30^e jour de novembre 2022.

Le secrétaire général,



Pierre Côté